

MAIRIE
de
LANDUDEC



29710

Tél. 02 98 91 52 09

Fax 02 98 91 55 18

e-mail : mairie.landudec@wanadoo.fr

MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE
PROCÉDURE ADAPTÉE RESTREINTE
Articles 27 et 59 du décret n°2016-360

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA RUE ANDRÉ FOY
ET DE LA PLACE DES TROIS ORMES**

Commune de LANDUDEC

REMISE DES CANDIDATURES

Date limite de réception : **27 janvier 2017**

Heure limite de réception : **16h00**

Sommaire

Article 1. Objet et étendue de la consultation	4
1.1. Objet de la consultation.....	4
1.2. Etendue de la consultation	4
1.3. Décomposition de la consultation	4
Article 2. Conditions de la consultation.....	4
2.1. Durée du marché.....	4
2.2. Délai de validité des offres.....	4
2.3. Modification de détail au dossier de consultation	4
2.4. Propriété intellectuelle des projets.....	5
Article 3. Pièces contractuelles	5
3.1. Pièces particulières.....	5
3.2. Pièces générales.....	5
Article 4. Présentation des candidatures et des offres	5
4.1. Composition de l'équipe.....	5
4.2. Pièces relatives à la candidature	6
Article 5. Sélection des candidatures et jugement des offres	7
5.1. Etape 1 : sélection des candidatures.....	7
5.2. Etape 2 : auditions avec les candidats présélectionnés	7
5.3. Pièces relatives à l'offre.....	8
5.4. Suite à donner à la consultation	9
5.5. Recours à la négociation	9
Article 6. Conditions d'obtention du dossier de consultation.....	9
6.1. Conditions d'envoi et de remise des plis	9
Article 7. Renseignements complémentaires.....	10

Article 1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet une mission de Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du centre bourg de Landudec comprenant :

- une phase étude : réaménagement du centre bourg sur un secteur élargi comprenant la place des Trois Ormes et la rue André Foy,
- une phase opérationnelle : aménagement de la rue André Foy.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à 500 000 euros T.T.C. (hors maîtrise d'œuvre).

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

1.2. ETENDUE DE LA CONSULTATION

La consultation est passée en application de la procédure adaptée conformément aux articles 27 et 59 du décret n°2016-360.

1.3. DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

La consultation fait l'objet d'un seul lot.

Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. DUREE DU MARCHE

Le déroulement de ce marché est prévu sur 24 mois (à compter de la notification ou ordre de service). La mission de maîtrise d'oeuvre doit démarrer au printemps 2017 et à titre prévisionnel la réception de l'APD de la rue André Foy est demandée pour le mois de novembre 2017.

2.2. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres.

2.3. MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

La collectivité se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.4. PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS

Les dispositions du CCAG-PI sont seules applicables, dans sa version validée par l'arrêté du 16 septembre 2009.

Article 3. PIECES CONTRACTUELLES

Le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-après.

3.1. PIECES PARTICULIERES

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges
- L'acte d'engagement
- L'offre du prestataire (sauf les conditions générales de vente)

3.2. PIECES GENERALES

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG-PI) (approuvé par arrêté du 16 septembre 2009).

Article 4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1. COMPOSITION DE L'EQUIPE

La mission sera confiée à un paysagiste concepteur mandataire, associé à toute autre compétence jugée utile à l'exécution du présent marché (économie, VRD, géomètre...).

Le titulaire est tenu d'exécuter personnellement et en toute indépendance la mission qui lui est confiée. Il respecte la composition de l'équipe telle que définie dans la proposition de services produite lors de la consultation. Tout changement dans l'équipe est

préalablement soumis, pour approbation, à la commune de Landudec avant tout commencement d'exécution.

Un chef de projet (paysagiste concepteur) est clairement identifié chez le titulaire du marché pour favoriser le suivi du projet.

4.2. PIÈCES RELATIVES A LA CANDIDATURE

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à aux articles 48 et 49 du décret n°2016-360 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 à 50 de l'ordonnance n°2015-899
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles 50 à 54 du décret n°2016-360

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objets du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles 50 à 54 du décret n°2016-360

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
 - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du contrat ;
 - Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Il est précisé qu'en la matière, le pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve.
-
- Une lettre de candidature
 - Une déclaration du candidat par membre du groupement.

Article 5. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La procédure de sélection s'effectuera en deux phases distinctes.

5.1. ETAPE 1 : SELECTION DES CANDIDATURES

L'appel à candidature est publié au plus tard le 5 janvier 2017 sur la plateforme <https://marches.e-megalisbretagne.org/>

Il sera également diffusé sur le site de l'AMF et le site internet de la ville de Landudec. La date limite de remise des dossiers de candidature est fixée le 27 janvier 2017 à 16h00.

Une sélection d'au moins trois candidats sera réalisée à partir des critères suivants : compétences, moyens humains, références, expériences professionnelles et travaux d'étudiant pour des projets pouvant être assimilés au projet concerné par le présent marché (nature, ampleur, problématique...).

5.2. ETAPE 2 : AUDITIONS AVEC LES CANDIDATS PRESELECTIONNES

Les trois candidats présélectionnés devront alors fournir une offre avec des éléments méthodologiques (voir contenu au 5.3)

Une audition aura lieu avec chacun des candidats le 1er mars 2017. Une convocation écrite confirmera la date et précisera l'heure de l'entretien. La durée et le contenu seront identiques à l'ensemble des candidats, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats et du principe de transparence.

Les candidats présélectionnés sur leur « compétences, références et moyens » et qui auront présenté un dossier conforme à l'article 5 du présent règlement seront évalués et jugés selon les critères ci-dessous :

- La pertinence de la méthode et du calendrier
- La pertinence et l'intérêt des références
- La capacité et la motivation de l'équipe à répondre au projet
- L'adéquation du devis financier avec la méthode de travail proposée et le projet communal

Le candidat qui répondra le mieux à l'ensemble de ces problématiques sera réputé proposer l'offre la plus avantageuse.

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Après ouverture des plis, les offres incomplètes sont réputées irrégulières et seront par conséquent éliminées.

5.3. PIÈCES RELATIVES A L'OFFRE

Etape 1 :

Les propositions effectuées par les candidats devront dans un premier temps obligatoirement comprendre les points suivants :

- Une lettre identifiant le mandataire paysagiste concepteur et chaque membre du groupement avec présentation de la société et de ses collaborateurs ;
- Une lettre de motivation format A4 recto/verso maximum sur l'intérêt porté à l'opération ;
- Un seul format A3 recto pour tout le groupement présentant au maximum une sélection de 3 références illustrées de projets ou d'études (nom du maître d'ouvrage, date, mission effectuée) ou d'expériences en agence (en précisant la mission exacte effectuée dans ce dernier cas) ;
- Une liste des principales références du candidat en matière d'aménagement urbain précisant : la nature de l'opération, le nom du maître d'ouvrage, le(s) nom(s) de la maîtrise d'oeuvre, le type de mission exercée et le rôle réel tenu par le candidat dans l'opération présentée, l'importance de l'opération (montant des travaux et surface), l'année de réalisation.

Date limite de réception des offres le **27 janvier 2017 à 16h00**.

Etape 2 :

L'offre des candidats devra comprendre les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- Une offre financière pour chaque élément de mission, ventilée par phase et par intervenant, dûment complétée, datée et signée ; l'offre de prix précisera également le coût horaire des différents consultants et le coût unitaire des différentes composantes supplémentaires de la mission (réunion, atelier, déplacements, rédaction) ; l'offre de prix est forfaitaire ;
- Le cahier des charges : cahier ci-joint daté, signé et paraphé.
- Un programme détaillé des travaux et un calendrier prévisionnel de réalisation des différentes missions objet du marché, en intégrant le nombre de jours d'étude, de réunions, de suivi de chantier, les moyens humains affectés à la mission, le nombre de personnes spécifiquement prévues pour l'étude, le temps consacré pour la réalisation des différentes phases de l'étude.

Date limite de réception des offres le 22 février 2017 à 16h00.

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Toute offre qui ne contiendrait pas tous les éléments précités sera jugée irrégulière.

5.4. SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

A l'issue de la consultation, le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre la mieux classée, à titre provisoire, en attendant que le candidat produise les certificats et attestations demandés.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours. Si le candidat retenu ne produit pas dans les délais impartis les certificats et attestations demandés, son offre sera rejetée. En conséquence, le pouvoir adjudicateur prononcera son élimination et demandera au candidat suivant dans le classement des offres de fournir ces éléments.

D'autre part, la collectivité informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à la consultation, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général.

5.5. RECOURS A LA NEGOCIATION

Au vu des propositions, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats présentant les offres les mieux classées au regard des critères énoncés ci-avant.

Article 6. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat, celui-ci est consultable et téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<https://marches.e-megalisbretagne.org/> ou <http://amf29.asso.fr>

ou disponible sur support papier après demande expresse par courrier, fax (02.98.91.55.18) ou courriel : mairie.landudec@wanadoo.fr

6.1. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

Les offres devront être adressées par la poste sous pli recommandé ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Landudec,
Place de la Mairie, 29710 Landudec

Le pli fermé doit comporter impérativement la mention suivante :

« PROCÉDURE ADAPTÉE RESTREINTE »

AMÉNAGEMENT DE LA RUE ANDRÉ FOY ET DE LA PLACE DES TROIS ORMES
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Le candidat devra s'assurer du bon cheminement de son offre à la date et heure fixée dans le présent règlement de consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs sans avoir été consultés.

Article 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Mairie de Landudec
Hôtel de ville
Place de la Mairie
29710 LANDUDEC

Afin de respecter le principe de l'égalité de traitement des candidats, tout renseignement complémentaire obtenu par un candidat sera communiqué à toutes les entreprises ayant demandé le dossier de consultation.

Fait à Landudec, le 5 janvier 2017.

Le Maire,
Noël COZIC